

L'EFFORT DE LA COLLECTIVITE
PARISIENNE EN MATIERE DE LUTTE
CONTRE LES EMISSIONS DE GAZ A
EFFET DE SERRE ET D'EFFICACITE
ENERGETIQUE EN 2007 ET LES
PERSPECTIVES 2008 LIEES AU PLAN
CLIMAT DE PARIS

(BLEU BUDGETAIRE)



Quel temps fait-on demain ?

PLAN PARISIEN
de lutte contre
le dérèglement
climatique

Sommaire

I- INTRODUCTION	3
Les grands objectifs du Plan Climat de Paris.....	3
I.1 - Les domaines d'actions du Plan Climat :	4
II- SYNTHÈSE	5
III- MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT DE PARIS.....	6
IV- ANALYSE PAR THEME	7
IV.1 - Bâtiment et espace public	7
IV.1.1 - Action sur le patrimoine de la Ville	7
IV.1.2 - Action sur le logement social	8
IV.1.3 - Action sur le bâti parisien.....	8
IV.2 - Aménagement et distribution d'énergie	8
IV.3 - Les transports	8
IV.3.1 - Actions sur la flotte de véhicules.....	8
IV.3.2 - Le Plan de Déplacements de Paris.....	8
V- Consommation/déchets	8
V.1 - Achat responsable	8
V.2 - Gestion des déchets.....	8
VI- Activités économiques.....	8
VI.1 - Développer les éco-industries :	8
VI.2 - Développer un tourisme durable :	8
VII- Stratégie d'adaptation du territoire de Paris aux changements climatiques.....	8
VIII- Mise en œuvre du Plan Climat de Paris : gouvernance, communication, sensibilisation.....	8
VIII.1 - Gouvernance	8
VIII.2 - Communication et sensibilisation.....	8

I- INTRODUCTION

La lutte contre le dérèglement climatique représente un des défis majeurs du XXI^e siècle. Déjà enclenché, le réchauffement climatique s'aggrave encore à l'échelle de la planète en raison des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines et notamment à la consommation de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon).

Suite à la signature de la convention de Rio en 1992 et du Protocole de Kyoto en 1997, le Plan Climat national a préconisé l'adoption de Plans climats territoriaux. De plus, la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique nationale votée en 2005 a fixé à la France un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France d'ici 2050.

Depuis 2001, dans le champ de compétence qui est le sien, la municipalité a engagé de nombreuses initiatives en faveur de la protection de l'environnement. En juin 2005, elle a posé le principe de l'élaboration d'un Plan Climat de Paris. La démarche s'est poursuivie avec la réalisation d'un Bilan CarboneTM du territoire parisien et de l'ensemble de l'activité municipale (3000 bâtiments municipaux, flotte municipale, matériaux consommés, déplacements, livraisons etc.). Paris a disposé, pour la première fois, d'une évaluation de son niveau d'émission de GES. Les estimations dégagées par cette étude ont permis de hiérarchiser et d'orienter les actions de la Ville. Réévalué tous les 5 ans, le Bilan CarboneTM constituera ainsi un indicateur de mesure des actions engagées.

A partir de juillet 2006, une démarche participative et innovante a été impulsée, associant les citoyens résidant ou travaillant à Paris et les acteurs socio-économiques dans l'élaboration de ce programme d'action. Les grandes orientations du Plan Climat de Paris ont ainsi été dessinées à partir de ces propositions, et dans la continuité du plan local d'urbanisme, de son projet d'aménagement et de développement durable, du plan de déplacements de Paris, du futur plan de prévention déchets, ainsi que dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 municipal.

Présenté au Conseil de Paris lors de sa séance des 1^{er} et 2 octobre 2007, le Plan Climat de Paris a été adopté à l'unanimité.

La Ville formalise dans le Plan Climat ses orientations en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, secteur par secteur, dans ses champs de compétence, mais aussi dans des domaines où elle intervient comme organisatrice du territoire et comme mobilisatrice des acteurs. Le Plan Climat vise à poursuivre les actions déjà engagées dans les domaines des déplacements, de la gestion des déchets, dans la démarche de qualité environnementale des bâtiments, qui constituaient déjà autant d'axes de la politique municipale allant dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les grands objectifs du Plan Climat de Paris voté par le Conseil de Paris du 1er et 2 octobre 2007 :

Le Plan climat engage la Ville de Paris dans une démarche de réduction de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre à Paris de **75% en 2050** par rapport à 2004.

Dans ce cadre, la Ville de Paris se doit d'être exemplaire et particulièrement performante pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité municipale.

Les objectifs intermédiaires, ambitieux à l'horizon 2020 par rapport à 2004, sont :

- 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public
- 30% de consommation énergétique provenant des énergies renouvelables.

Pour l'ensemble des émissions du territoire parisien, le Plan Climat dépasse les objectifs européens. Il se fixe d'atteindre à l'horizon 2020 par rapport à 2004 :

- 25% de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 25% de réduction énergétique des consommations du territoire ;
- 25% de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Les propositions d'actions sont déclinées par secteur sous trois angles correspondant à des niveaux de compétences et de responsabilité différents de la Ville de Paris :

- Paris, Ville exemplaire, sur son domaine de compétence directe ;
- Paris, Ville organisatrice et aménageuse du territoire et incitatrice vis-à-vis des autres acteurs
- le rôle nécessaire de l'État et des autres acteurs afin d'assurer le succès du Plan Climat de Paris.

Les domaines d'actions du Plan Climat :

Les actions du Plan Climat se déclinent de façon thématique : le bâtiment et l'espace public, l'aménagement et la distribution d'énergie, les transports, la consommation et les déchets, les activités économiques, la stratégie d'adaptation du territoire de Paris au changement climatique, la mise en oeuvre du Plan Climat Parisien.

Au cours de la séance du Conseil de Paris des 1^{er} et 2 octobre 2007, il a été décidé que chaque année un bilan financier serait établi pour évaluer les investissements réalisés et les effets en termes de réduction des gaz à effet de serre, sous la forme d'un « bleu budgétaire ».

Cependant, la date extrêmement récente de ce vote et la transversalité de la démarche (quasiment toutes les Directions de la Ville sont concernées) n'ont pas facilité l'élaboration du premier Bleu budgétaire du Plan Climat, dans des délais très rapides. C'est pourquoi il doit être lu à la lumière des indications méthodologiques ci-dessous.

Avertissement méthodologique liminaire

L'objectif de ce Bleu est de chiffrer les dépenses et surcoûts engendrés par les réponses de la Ville aux objectifs de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique. En raison de la nouveauté du Bleu Plan Climat et de son adoption en fin d'année 2007, l'exercice réalisé en quelques semaines nécessite de prendre en considération les indications méthodologiques suivantes :

- toutes les informations nécessaires n'ont pas pu être recueillies pour consolider les chiffres, de façon exhaustive et harmonisée entre toutes les directions, dans des délais courts, notamment en termes d'impacts environnementaux (réduction d'émissions de GES ou économies d'énergie) ;
- dans de nombreux cas, des concessions ou marchés pluriannuels en cours ne permettent pas encore d'évaluer précisément les gains en émission de CO₂ engendrés par les actions ou projets du Plan Climat ;
- la production d'une méthodologie partagée, entre les élus et entre les services, fait partie du Plan Climat lui-même et des mesures d'animation et de suivi programmées ;
- dans certains cas, lorsque les données chiffrées précises ne sont pas encore définies pour 2008 mais que l'action correspondante a déjà été engagée et sera poursuivie, c'est le chiffrage 2007 qui a été repris ;
- pour quelques thèmes ou actions qui participent pleinement voire totalement aux objectifs climatiques, mais pour lesquels il n'a pas été possible à ce stade de distinguer la contribution budgétaire strictement dédiée au Plan Climat, c'est la totalité de la dépense ou subvention qui a été inscrite dans ce premier Bleu -c'est le cas des nouvelles chaudières qui seront installées dans les établissements de la Ville.

Le Bleu 2009 veillera à privilégier une approche en termes de surinvestissements. La méthode 2009 sera mise au point de façon transversale grâce à un chiffrage des effets en termes d'émissions dont l'homogénéité sera garantie par le Secrétariat Général et le Service de l'Ecologie Urbaine. Elle devra permettre bien entendu des comparaisons d'une année sur l'autre.

Seront ajoutés les gains annuels par rapport aux objectifs 2020 du Plan Climat (économies d'énergie, réduction des émissions, augmentation de la part d'énergies renouvelables).

La méthodologie et la culture d'évaluation à mettre en œuvre seront approfondies en associant étroitement la 1^{ère} Commission du Conseil de Paris.

II- SYNTHÈSE

L'année 2008 sera la première année pleine d'application du Plan Climat de Paris. Néanmoins, on peut considérer que les réalisations de la municipalité en matière de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été engagées dès 2001, principalement dans les transports, puis sans cesse accrues.

En 2006, les dépenses se sont élevées à 17,3M€ en investissement et 21M€ en fonctionnement.

En 2007, ce sont pratiquement 74 millions € qui ont été consacrés aux mesures « climatiques » sur le budget d'investissement et plus de 50 millions € en fonctionnement. C'est cette année qui pourra servir de premier repère pour évaluer les progrès fournis.

Pour l'année 2008, l'effort sera porté à plus de 139,5 millions € en investissement et 77,25 millions € en fonctionnement.

Déclinaison thématique des dépenses liées à la lutte contre les changements climatiques

SYNTHÈSE PAR THEME	2007		2008	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Bâtiment et espace public	26 695 365 €	3 950 000 €	47 305 000 €	4 511 000 €
Aménagement et distribution d'énergie	690 000 €	245 111 €	7 865 000 €	820 000 €
Transports	46 234 703 €	44 065 500 €	77 531 000 €	69 165 000 €
Consommation/déchets	78 066 €	725 000 € ¹	310 000 €	1 030 000 €
Activités économiques	-	-	750 000 €	330 000 €
Stratégie d'adaptation aux changements climatiques	256 786 €	639 243 € ²	5 831 000 €	400 000 €
Mise en œuvre du Plan Climat de Paris: gouvernance, communication sensibilisation	-	422 000 € ³	-	990 000 €
TOTAL	73 954 920 €	50 046 854 €	139 592 000 €	77 246 000 €
Économies/Recettes		960 000 €		2 705 000 €

A ces chiffres s'ajoutent pour 2008 un montant de 39 millions € pour le Schéma directeur des implantations administratives (SDIA) déjà programmé en 2007 et reporté en 2008.

¹ Ce poste comprenait en 2007 la réalisation d'une étude sur la collecte pneumatique des déchets, dont les résultats sont intégrés à partir de 2008 dans les projets opérationnels d'aménagement (ZAC Clichy-Batignolles, par exemple). Il comprenait également en 2007 une subvention à une association pour améliorer la collecte et le traitement des déchets à travers une ressourcerie-recyclerie dans le 18^{ème} -les financements pour le soutien à ce type d'activité ne sont pas encore finalisés pour 2008

² Ce poste comprenait notamment en 2007 des études pour le projet de plantation d'arbres dans certains pays en voie de développement dans le cadre de programmes de « mécanismes de développement propres » au titre des systèmes de compensation mis en œuvre par la Ville. Pour 2008, la mise en œuvre est engagée, avec l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) comme opérateur.

³ Il s'agit principalement d'actions conçues dans le cadre de l'élaboration du Livre Blanc préparatoire au Plan Climat et de la dotation aux Espaces Info Energie (EIE) dans l'attente des décisions du plan lui-même.

Toutes les actions réalisées en 2007 et programmées en 2008 participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit de manière directe, par réduction des consommations énergétiques (renouvellement des chaufferies, remplacement des ampoules...) qui permettent de réaliser en parallèle des économies financières, soit de manière indirecte, par modification du comportement des Parisiens, acteurs du territoire et agents de la Ville (sensibilisation des acteurs, formation interne...).

La réduction des émissions de gaz à effet de serre pourra ainsi véritablement être évaluée dans plusieurs années.

III- MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT DE PARIS

Pour établir une stratégie d'action en faveur de la stabilisation du climat, la Ville de Paris a établi en 2005 l'évaluation des gaz à effet de serre émis par sa propre administration et par les différents acteurs sur le territoire de la ville. Cette évaluation a permis d'améliorer la connaissance de l'impact environnemental du territoire, de hiérarchiser et d'orienter les réflexions pour la construction du Plan Climat. A l'initiative de cette démarche, a été constituée une cellule chargée du bilan carbone, accompagnée par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour effectuer des calculs de simulation et renforcer l'expertise de la Ville dans ce secteur nouveau et en constante mutation.

L'équipe AMO est intervenue de juin 2005 à septembre 2007 pour un total de 242.887,270€ TTC.

La transversalité des actions à mener pour lutter contre le réchauffement climatique a conduit d'autres directions à s'impliquer dans l'élaboration du Plan Climat, en particulier pour ce qui concerne le bâtiment, les transports, le secteur économique, les finances etc... . Sous l'égide du Secrétariat Général, des réunions techniques (mobilisant DEVE, DPA, DVD, DLH, DDEE, DU, DALIAT, DASCO, etc.) ont été organisées afin d'étudier et de proposer les différentes actions à mettre en œuvre au sein de la Ville de Paris. De manière régulière se tiendront des réunions de groupes-projet destinées à mettre en œuvre les différentes mesures du plan. De plus, des comités de pilotage permettront un suivi régulier ainsi qu'un bilan annuel des actions et des résultats obtenus et des présentations au sein de l'instance citoyenne de suivi et du Club climat.

Ce travail transversal va se poursuivre. La structure de suivi et de mise en œuvre prévue dans le Plan Climat sera organisée autour du Secrétariat Général avec une cellule renforcée au sein de la DEVE, comptant trois personnes à temps plein, et en mobilisant, dans le cadre d'un important travail transversal et de coordination, les nombreuses directions concernées pour la mise en œuvre opérationnelle des différents projets prévus par le Plan. Cette structure devra s'articuler avec la future Agence Parisienne du Climat. Cette dernière constituera un pôle d'expertise qui pourra intervenir en tant que soutien technique au montage de projets d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables, et agira sur l'ensemble du territoire parisien pour faciliter le déclenchement d'initiatives publiques ou privées participant à la lutte contre le réchauffement climatique. Un budget d'études de 50.000 euros est prévu en 2008 pour définir précisément le statut et les missions de cette agence.

IV- ANALYSE PAR THEME

IV.1 - Bâtiment et espace public

Le patrimoine bâti de l'habitat et du tertiaire est à l'origine de 27% des émissions de gaz à effet de serre à Paris, essentiellement à travers le chauffage. La politique à conduire doit donc combiner une qualité croissante de construction, la réhabilitation du patrimoine bâti existant, une amélioration des équipements énergétiques et de meilleurs comportements des usagers.

IV.1.1 - Action sur le patrimoine de la Ville

Un objectif de réduction de 39% d'ici 2020 des émissions des gaz à effet de serre a été fixé pour le patrimoine de la Ville.

Ainsi, la Ville s'engage dans un plan de rénovation ambitieux qui s'appuiera sur un diagnostic énergétique des 3000 équipements municipaux. Toutes les facettes énergétiques seront traitées : isolation, système de chauffage, éclairage des bâtiments et de la voie publique. Le recours aux énergies renouvelables, en particulier aux énergies solaires, sera largement développé dans toutes les opérations de rénovation et de construction.

Depuis 2006, la Ville s'était engagée dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant notamment l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Ainsi en 2006 et 2007, plus de 11,6M€ ont été investis pour le renouvellement des chaufferies tandis que 1M€ était consacré en 2006 au raccordement de différents bâtiments au réseau de chauffage CPCU, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A ces travaux s'ajoutent la réhabilitation des serres horticoles et la rénovation des kiosques de garde situés dans les parcs et jardins, pour des montants de 0,74M€ en 2006 et 0,2M€ en 2007. Les kiosques des parcs et jardins étant des gouffres énergétiques, il a été décidé dans le Plan Climat d'organiser un concours pour la création d'un kiosque « zéro carbone ».

En parallèle, afin de réduire les émissions liées à l'éclairage public, un plan de remplacement des points lumineux a été mis en place en 2006 et 2007 pour un montant total de plus de 29M €.

En 2008, il est prévu de poursuivre les actions déjà entreprises tant pour le renouvellement des chaufferies, pour lequel 7,5M€ de dépenses d'investissement sont prévues, qu'en ce qui concerne le rythme de remplacement des points lumineux, pour lequel des réductions de dépenses ont pu être obtenues, ramenant les crédits consacrés à 12,8 M €.

Il est également prévu la réhabilitation des serres horticoles de Rungis avec la mise en place d'une chaudière à bois et d'un système de récupération des eaux de pluie. L'ensemble des dépenses consacrées à cette opération s'élèvera à 2,525M€.

Enfin, afin de favoriser le développement des filières énergétiques renouvelables, vient d'être lancée la réalisation d'une étude de faisabilité sur le site des docks de Saint-Ouen.

De plus, il est prévu de développer l'utilisation de l'énergie solaire sur les bâtiments publics parisiens à hauteur de 0,5M€ et d'envisager des projets de végétalisation sur des bâtiments municipaux en bon état.

La Ville de Paris et la Fondation Clinton ont signé en octobre 2007 un partenariat visant à lutter contre le réchauffement climatique. Ce partenariat financier s'inscrit dans l'action de la Fondation Clinton qui accompagne les métropoles internationales dans leur politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif fixé est de fortement baisser la consommation énergétique des 660 écoles maternelles et

primaires de Paris et d'atteindre, sauf impossibilités techniques, une consommation de 80 KWh / m² SHON / an en énergie primaire pour des rénovations lourdes.

IV.1.2 - Action sur le logement social

La réduction des charges de chauffage étant particulièrement nécessaire pour les familles aux revenus modestes, un grand plan de réhabilitation du parc de logement social est lancé, qui se fixe des objectifs de réduction des consommations énergétiques ambitieux : 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2004.

Des opérations de réhabilitation du logement social ont été menées dès 2006 et 2007. Elles concernaient à la fois des opérations de type Palulos environnementale, comme par exemple l'opération de réhabilitation Bois Leprêtre (Paris 17^e), mais également, pour 1500 logements, des réhabilitations lourdes à basse consommation d'énergie contribuant à se rapprocher des objectifs actuels du Plan Climat (80kWh/m²/an), ainsi que la création de 3000 logements sociaux à très basse consommation d'énergie avec ou proches de l'objectif du Plan climat (50kWh/m²/an). L'effort financier correspondant à ces opérations s'est élevé à 1,7M€ en 2006 et à 7,1M€ en 2007.

Pour 2008, le vote et la mise en œuvre du Plan Climat, font porter l'effort en termes de surcoûts « plan climat » à 21,6M€ pour la Ville, à condition que l'Etat d'une part et la Région Île-de-France d'autre part contribuent de façon égale à celle-ci (soit 1/3 pour chaque partenaire sur la totalité des surcoûts).

Ainsi, au-delà de la réhabilitation en 2008 de 2500 logements sociaux dans le cadre de la programmation Palulos, il est prévu une montée en puissance des opérations de réhabilitation dès 2009 (au moins 4500 réhabilitations) afin d'atteindre un rythme annuel respectant les objectifs du Plan Climat qui prévoit la réhabilitation de 55 000 logements sociaux d'ici 2020.

IV.1.3 - Action sur le bâti parisien

Pour le bâti privé, afin de mettre en place le plan 100 000 immeubles prévus par le Plan Climat, une première étape consiste à mieux repérer les plus forts potentiels de réduction d'émissions. Une étude globale en cours de finalisation va permettre de mieux appréhender l'ensemble du bâti de la capitale, selon ses caractéristiques architecturales

Dans son prolongement, afin de préparer les dispositifs de financement et de convaincre les acteurs économiques du territoire, il est prévu en 2008 de réaliser un diagnostic des chaudières individuelles, ainsi qu'une étude socio-économique portant sur l'efficacité énergétique des logements parisiens, pour 0,115 M€.

Il est également prévu en 2008, pour un montant de 0,5 M€, la réalisation d'une étude sur les potentialités de développement du solaire et de l'éolien à Paris, ainsi qu'une analyse thermographique des bâtiments parisiens qui permettra de déceler les déperditions énergétiques et de faciliter la rénovation du patrimoine.

De plus, compte tenu de l'urgence à lutter contre le changement climatique, la Ville de Paris initie une démarche de développement durable visant à améliorer les performances thermiques (et également acoustiques) des logements dans l'habitat privé. Cette démarche s'appuie à la fois sur un dispositif d'information et de conseil, et sur des subventions majorées pour les travaux d'isolation acoustique et d'amélioration des performances énergétiques. L'objectif de ce programme « Copropriétés Objectif Climat » est de créer un effet de levier pour la prise de décision des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il sera accompagné d'une campagne d'information des Parisiens sur les aides financières disponibles. Il vise un objectif minimum de 300 immeubles rénovés en trois ans. L'expérimentation et l'évaluation prévue permettront de fixer les bases d'une démarche globale ambitieuse et opérationnelle.

En lien avec cette expérimentation, une étude technico-financière permettra également la préfiguration des mesures incitatives qui seront mises en place pour rénover massivement les immeubles parisiens.

Par ailleurs, le Plan Climat se donne pour objectif de lutter contre la précarité énergétique. La Ville de Paris partage la revendication du droit d'accès à l'énergie et confirme la nécessité de garantir à chaque Parisien le moyen d'accéder au chauffage, à l'eau chaude et à l'électricité. Dans le domaine de l'énergie, les commissions départementales « pauvreté- précarité » gèrent les Fonds Solidarité Énergie (FSLE) intégrés aujourd'hui au Fonds Social du Logement (FSL). En 2008, il est prévu de consacrer un montant de 3,35M€ au FSLE au titre de la solidarité. Désormais il sera complété par des conseils aux bénéficiaires destinés à réduire durablement leurs factures.

Le Département de Paris a décidé, par voie de convention, de déléguer au CAS-VP la mission d'instruction et de décision des aides au maintien de l'énergie allouées dans le cadre du FSLE. La mise en œuvre de cette prestation supplémentaire a nécessité la création de 5 postes d'adjoints administratifs afin d'instruire ces demandes dans les meilleurs délais.

En complément des dispositifs existants, la Ville de Paris propose également de créer un fonds d'aide aux investissements de maîtrise de l'énergie dont l'objectif est de réorienter partiellement les aides au paiement des factures vers des aides aux personnes réalisant des investissements destinés à réduire leurs consommations énergétiques ; une étude sera lancée à cet effet.

IV.2 - Aménagement et distribution d'énergie

La Ville de Paris est autorité concédante dans le cadre de la distribution publique de l'énergie sur son territoire pour quatre sources : l'électricité, le gaz, le chauffage urbain et le réseau de froid. La Ville souhaite développer avec ses concessionnaires des projets de réduction des consommations et favoriser le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, dès 2006 et 2007, des clauses environnementales ont été intégrées dans les concessions des délégataires CPCU et Climespace. Pour ce dernier, un gain de 10 000 Teq CO₂/an, à puissance équivalente, est attendu par rapport à des installations privatives. 2,17M€ ont été consacrés aux améliorations nécessaires, essentiellement pour la centrale des Halles. Celle-ci va bénéficier en 2008 d'une nouvelle amélioration de ses tours réfrigérantes, pour 1,5 M€. Ces travaux d'amélioration sont partagés entre la Ville et l'opérateur privé Climespace.

Il est également prévu de renouveler et d'approfondir pour la période 2007-2010 le partenariat engagé dès 2002 avec EDF en matière de développement durable. **Au-delà de 2010, date à laquelle la ville ne bénéficiera plus du tarif régulé dans les conditions actuelles d'EDF, les conclusions de l'étude menée sur les potentialités du solaire et de l'éolien à Paris devront être prises en compte afin d'accroître significativement la part d'électricité verte fournie à la ville.**

D'autre part, pour l'ensemble des nouveaux quartiers aménagés, l'intégration des principes d'aménagement « facteur 4 » et l'étude systématique des potentialités en matière de production d'énergie renouvelable permettront de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, pour les futures grandes opérations d'aménagement, la Ville vise un bilan carbone nul.

En 2008, l'aménagement de la ZAC Gare de Rungis sera la première opération d'aménagement dont l'objectif de consommation globale d'énergie est de 50 % inférieur à celui imposé par la réglementation thermique actuelle, et qui sera complété par d'importantes surfaces solaires, préfigurant des actions concernant Clichy- Batignolles, Claude Bernard, Pajol...⁴

Globalement, l'impact des mesures du Plan climat sur le budget d'investissement consacré aux opérations d'aménagement intégrant des normes environnementales plus strictes s'élève en 2008 à 6,365M€.

⁴ Les investissements dans les ZAC inscrites au Plan climat comprendront aussi ceux des aménageurs, promoteurs, etc. Il est entendu que les sommes correspondantes n'ont pas à être inscrites dans ce Bleu, mais seront intégrées dans les différents rapports d'activité des SEM.

IV.3 - Les transports

Les transports, qu'ils soient de marchandises ou de personnes, occupent une place centrale dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire ces émissions, la Ville de Paris, par délibération du 12 février 2007, a arrêté son Plan de Déplacements qui vise, entre autres, à réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre dues à la circulation dans Paris d'ici 2020.

IV.3.1 - Actions sur la flotte de véhicules

La Ville se doit d'être exemplaire dans le domaine des transports et des déplacements municipaux, qui représentent 19% des émissions des gaz à effet de serre de l'administration parisienne. Elle s'est fixée comme objectif la réduction de 60% des émissions d'ici 2020.

Dès 2006 et 2007, des mesures ont été prises dans ce sens (réduction de la flotte de véhicules, achat de véhicules plus performants). Cela a représenté 5,7M€ de dépenses d'investissements, en permettant dans le même temps de réaliser plus d'1,2M€ d'économies decarburant.

Il est prévu de poursuivre ces actions en 2008, avec un objectif de réduction de la flotte des transports automobiles municipaux de 10% sur 3 ans et d'acquisition de véhicules hybrides et de véhicules à faibles émissions (inférieur à 120 gCO₂/km). 5,47M€ sont ainsi prévus pour le remplacement des véhicules servant à la propreté et au ramassage des déchets par des véhicules au GNV, et 0,14M€ pour l'achat de véhicules hybrides. Ces mesures devraient permettre d'engendrer une économie de l'ordre de 1,6M€ en 2008. Pour le parc automobile, le Plan Climat a retenu un objectif de 10 % d'équipement en véhicules hybrides fin 2009.

Un effort financier supplémentaire pourra être envisagé à mesure que les constructeurs proposeront des modèles davantage adaptés aux besoins de la ville.

En parallèle, la Ville prévoit dès 2008 de réaliser un Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne, avec pour objectif de faciliter la mobilité des personnels tout en réduisant la part des déplacements automobiles. A ce titre, la Ville a décidé de prendre en charge l'abonnement Vélib' pour ses agents.

Enfin, une évaluation de l'usage des agro-carburants sera conduite, afin de déterminer le bilan écologique global en incluant la provenance et le mode de culture de ces agro- carburants, et d'en mesurer l'influence sur la sécurité alimentaire et sur la biodiversité.

IV.3.2 - Le Plan de Déplacements de Paris

Le Plan de Déplacements de Paris adopté par le Conseil de Paris des 12 et 13 février 2007 fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le territoire parisien. Il vise à décliner et à prolonger les orientations inscrites dans le Plan de Déplacement urbain d'Île de France sur le territoire parisien. Le Plan de Déplacements de Paris développe également une vision d'ensemble des déplacements futurs dans l'agglomération parisienne, qui va au-delà du strict champ de compétence de la Ville de Paris.

Dès 2006, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour développer les transports collectifs et proposer une alternative à l'usage de la voiture. Ainsi, entre 2006 et 2007, 67M€ ont été consacrés à la réalisation du tramway, 43,2M€ à la mise en place du Mobilien, 14M€ au financement du prolongement de la ligne Météor à Olympiades, 14,5M€ à la création de pistes cyclables et 1,49M€ à des opérations de priorité bus aux feux.

En 2008, il est prévu de poursuivre les efforts financiers entrepris en achevant de payer avec 4,611M€ le prolongement de la ligne Météor livré en 2007, en finançant par ailleurs la réalisation de pistes cyclables supplémentaires pour 4,6M€ ainsi que des priorités bus pour 1 M€. La mise en place de bus de quartier fera quant à elle l'objet d'une inscription de plus de 3,4 M€. Enfin, 61 M€ seront consacrés à l'extension du tramway T3.

Via sa contribution au STIF, Paris participe également à l'augmentation et à l'amélioration de l'offre régionale de transports en commun. L'ensemble de la contribution de Paris est passée de 257 M€ en 2006, à 317 M€ en 2007 et devrait atteindre 327 M€ en 2008. Sur cette somme, environ 66M€ correspondent en 2008 à la contribution de la Ville de Paris pour les mesures d'extension de l'offre de transports en commun décidées par le STIF depuis qu'il a été décentralisé en 2006 -seule cette somme figure donc dans ce document.

V- Consommation/déchets

V.1 - Achat responsable

La Ville de Paris s'engage dans une politique d'achat responsable qui contribue également à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Si le coût de certains produits peut apparaître plus élevé au moment de l'achat, les économies générées par la réduction des charges, la réduction des impacts environnementaux et une durée de vie plus longue font de la démarche « achat responsable » une démarche économiquement avantageuse en coût global.

Cette démarche passe par trois grandes orientations « éco-responsables » : le choix des produits, équipements ou services, la gestion des stocks de fournitures et du parc d'équipements, et le conseil aux services, aux usagers et aux élus sur les meilleures pratiques, via la mise en ligne d'informations sur l'intranet.

A partir de 2005, la Ville a incité l'intégration des produits biologiques dans les repas des cantines et des crèches municipales. Cette incitation sera maintenue et renforcée et il est également prévu d'étendre cette démarche aux repas distribués par d'autres établissements gérés par la Ville (pour les personnes âgées notamment). Les dépenses supplémentaires induites s'élèveront à plus de 0,600 M € en 2008.

Il faut cependant noter que le taux de 15% en 2008 prévu dans le Plan climat pour l'ensemble des ces établissements impliquera de forts changements à plusieurs niveaux : des personnels, et notamment des personnels chargés de la restauration collective, des usagers de ces établissements, des gestionnaires, des entreprises prestataires, etc⁵

V.2 - Gestion des déchets

Depuis 2001, la Ville de Paris a amélioré la gestion des déchets avec la mise en place de la collecte sélective dans tous les arrondissements. Elle a souhaité articuler l'ensemble des actions au travers d'un plan de prévention des déchets dont l'objectif principal sera de réduire la production de déchets de 5% en 5 ans (la Ville se montrant exemplaire), et globalement de -15% en 2020.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion des déchets, ce plan inclura plus de cinquante actions, déclinées selon les grandes orientations suivantes : diminution des quantités de déchets produites, amélioration des performances du tri, augmentation des quantités de déchets recyclés et de la qualité du tri, et renforcement des performances de la valorisation matière et de la valorisation énergétique des déchets.

En outre, en 2008 la Ville participera au projet Reduce 2 concernant la prévention des déchets, en partenariat avec des collectivités françaises, belges, anglaises et espagnoles. 150K€ ont été inscrits à cet effet.

La réalisation d'études consacrées à la mise en place de la collecte pneumatique des déchets est également prévue pour un montant de 100K€.

Enfin, 150K€ seront consacrés à des actions de communication relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

En 2008, l'augmentation des performances de recyclage devrait engendrer une recette évaluée à 1M€, via une redevance versée par le SYCTOM.

VI- Activités économiques

La lutte contre les changements climatiques génère d'importants gisements d'emplois dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, de l'éclairage, de la réfrigération ou encore de l'immobilier en réduisant l'importation de combustibles fossiles dont le prix a triplé en quatre ans.

⁵ De son côté, l'ASPP -dont l'activité n'entre pas dans le cadre de ce Bleu- fera à partir de 2008 un effort conséquent sur l'ensemble des leviers de la qualité alimentaire (bio mais aussi Label rouge, IGP, AOC, etc.).

En partenariat avec les acteurs économiques et leurs fédérations professionnelles, la Ville de Paris participera au développement d'une activité économique autour du changement climatique et engagera, avec ses partenaires, une véritable dynamique de développement économique et d'emploi.

VI.1 - Développer les éco-industries :

Les gisements d'emplois, de tous niveaux de qualification, sont importants dans ce secteur. Paris dispose d'un riche potentiel dans ces activités (entrepreneurs, chercheurs, financements spécialisés,...). La Ville apportera son aide pour structurer et animer cette filière d'innovation en partenariat avec tous les acteurs et en particulier avec ceux du pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable ».

Dans ce cadre, il est prévu en 2008 une augmentation de la subvention de Paris Développement à hauteur de 200K€ afin d'étudier la faisabilité d'un pôle de compétitivité sur les éco-industries sur Paris et sa Région, d'identifier sur quel segment de cette filière il est pertinent pour Paris de se positionner, identifier l'ensemble des acteurs parisiens de ce secteurs, et commencer à mettre en réseau ces acteurs.

En outre, 300K€ seront consacré à la mise en place d'outils de financement dédiés au secteur des éco activités et 450K€ au financement des projet du pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durable.

Soutenir les TPE, PME et PMI s'inscrivant dans la logique d'un développement durable :

30K€ seront consacrés au Prix « Facteur 4 » qui déclinera le Prix Paris Développement durable, pour récompenser et valoriser les très petites entreprises et les PME et PMI s'inscrivant dans la logique du Plan Climat de Paris.

VI.2 - Développer un tourisme durable :

Capitale mondiale du tourisme, Paris accueille annuellement 27 millions de visiteurs dont 60 % d'étrangers. Le tourisme génère des retombées économiques majeures (8 milliards d'euros) et concerne près de 300 000 emplois directs ou indirects. Le Bilan CarboneTM de Paris a montré la dépendance du tourisme à l'égard du transport aérien national ou international fortement émetteur de GES (4 millions TEC/an). Toutefois une fois arrivés à Paris, les touristes se déplacent surtout en transports en commun, pour la grande majorité d'entre eux (représentant ainsi 10 % environ des utilisateurs du métro). L'activité touristique, premier secteur économique de Paris se trouve donc à la fois sensible à l'impact des prix des énergies et concerné par les émissions de gaz à effet de serre. Le maintien du rang de Paris comme capitale mondiale du tourisme impose de répondre au défi climatique et nécessite des adaptations importantes de son économie.

Afin de limiter les impacts du secteur touristique, plus de 366 K€ ont été dépensés en 2007 afin d'améliorer la qualité de services des autocars. En 2008, afin d'inciter les visiteurs à venir en train plutôt qu'en avion, il est prévu la création d'un « Pass Climat » ouvrant droit à certains privilèges et dont le financement est évalué à 100K€.

VII- Stratégie d'adaptation du territoire de Paris aux changements climatiques

Parallèlement à une stratégie offensive de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, il s'avère nécessaire de se préparer et de s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique.

Ainsi pour faire face aux épisodes de canicule, les stratégies développées depuis 2003 sont axées sur l'information et l'accompagnement des populations les plus exposées. Les sommes allouées au Plan canicule ont été notablement augmentées depuis 2006. En 2008, le Plan sera en phase de consolidation (dépense globale de 2007 reconduite en fonctionnement) avant une profonde amélioration de son fonctionnement, notamment informatique, en 2009.

Afin d'éviter que la multiplication des dispositifs de climatisations aggravant encore l'effet de serre à cause des forts pouvoirs émissifs des gaz réfrigérants (1300 fois le CO₂ pour le plus commun), un contrôle accru de ces installations par la direction de l'urbanisme sera mis en place.

Une étude de suivi des effets du réchauffement climatique dans la flore et la faune locale, se déclinant en trois phases, sera lancée en 2008. Dans un premier temps, il est prévu de caractériser et d'évaluer la biodiversité locale parisienne en vue de compléter les inventaires déjà existants. Il s'agira ensuite de comprendre la dynamique de la biodiversité et de prédire ses changements au regard des modifications climatiques, et enfin de développer des pratiques d'utilisation durable et de conservation des espèces et de leurs habitats. Le coût global de cette étude s'élève à 1,1M€ sur 5 ans et sera financée à hauteur de 0,2M€ en 2008.

La végétalisation constitue également un levier important de limitation du réchauffement climatique. Entre 2001 et 2007, plus de 31,16 hectares d'espaces verts supplémentaires ont été créés, 5 085 arbres nouveaux ont été plantés, 91 murs et 6,4 hectares d'espaces publics ont été végétalisés.

En 2008, le plan de végétalisation de Paris se poursuit. De nouvelles opérations de végétalisation verticale sont également programmées pour un montant de 0,6M€. Enfin, il est prévu en 2008 de planter plus de 300 arbres nouveaux dans les rues de Paris pour un montant de 1,916M€.

Par ailleurs, la Ville de Paris participera à des programmes de « mécanismes de développement propres » dans des pays tiers. Ainsi le projet de plantation d'envergure, qui a fait l'objet d'études en 2007 pour un montant de 0,16M€, est-il actuellement en cours de mise en œuvre avec l'AIMF comme opérateur.

VIII- Mise en œuvre du Plan Climat de Paris : gouvernance, communication, sensibilisation

VIII.1 - Gouvernance

La mise en œuvre du Plan Climat de Paris repose sur une mobilisation forte des acteurs du territoire.

Le processus qui a conduit à la rédaction du Livre Blanc en constitue la première pierre. Le Plan Climat de Paris comporte ainsi de nombreuses propositions de gouvernance dont la poursuite et le renforcement du Club Climat qui mobilise l'ensemble des partenaires du territoire aux côtés de la Ville.

Le Conseil de Paris a également décidé la création d'une Agence Parisienne du Climat, dont les conditions de mise en œuvre feront l'objet d'une étude visée supra.

En attendant la création d'une telle Agence, il convient de promouvoir davantage le réseau des Espaces Info Energie de Paris, co-animé par l'ADEME et la Ville de Paris depuis 2004. Le rôle de ce réseau est d'assurer un service de conseils techniques et financiers en économie d'énergie en direction du grand public. Le soutien logistique et financier de la Ville devrait d'ici 2009 atteindre au maximum le tiers du coût de l'activité du réseau, les deux tiers restants provenant de l'ADEME et de la Région Ile-de-France. Dès 2008, une première dotation de 0,4M€ est retenue.

Les Espaces Info Energie seront associés aux bilans Patrimoine Habitat, ceux-ci imposant un diagnostic énergétique aux bailleurs dans le cadre d'acquisition-réhabilitation, d'acquisition conventionnement et d'opérations de réhabilitation en Paludos sur le parc social existant.

Une convention d'objectif a été mise en place entre l'ADEME, la Ville et les Espaces Info Energie, afin d'en préciser les missions, de mettre en place des évaluations et des méthodes d'amélioration continue.

Il convient par ailleurs de renforcer les actions qui répondent aux missions de conseil en matière de maîtrise énergétique et de construction durable, et qui connaissent un engouement croissant. Ainsi les activités de

conseil proposées par la direction de l'urbanisme via le Pôle d'Accueil et de Services aux Usagers et via le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Paris.

Conformément à la méthodologie et l'organisation décrites en début de ce document (pages 3, 4 et 6), un dispositif de bilan annuel sera mis en place comprenant notamment le bleu budgétaire.

Enfin, une instance citoyenne de suivi sera également instituée, dont la configuration reste encore à définir.

VIII.2 - Communication et sensibilisation

Pour renforcer la prise de conscience des conséquences et des enjeux du changement climatique, la Ville de Paris s'investira avec ses partenaires dans un programme d'information et de conseil d'actions concrètes à destination des Parisiens. Cette sensibilisation devra viser à la fois les enfants, naturellement plus sensibles aux impacts environnementaux notamment sur la biodiversité, mais également les adultes et les personnes âgées.

Les effets de la communication et de la sensibilisation en vue d'une éco-citoyenneté climatique seront évalués par des indicateurs appropriés afin d'aboutir à une réduction effective des émissions souhaitées, à l'exemple des campagnes en matière de santé ou de propreté.

Des campagnes d'information seront lancées chaque année pour faire connaître les gestes limitant efficacement les émissions de gaz à effet de serre de chacun, et promouvoir un « vivre autrement » permettant de dépenser moins ou différemment, d'être en meilleure santé ou de gagner du temps (les déplacements à vélo, le 19°C en hiver, des gestes pour bien vivre l'été sans la climatisation, etc.).

Des campagnes d'affichage seront organisées sur la voie publique mais aussi dans les locaux administratifs, les lieux accueillant du public et sur le site Internet de la Ville. En 2008, un budget de 0,12M€ sera consacré à cette campagne d'information grand public. De plus, la réalisation du plan de communication sur les déchets mobilisera 0,2M€, et une somme de 0,1M€ sera reversée aux associations locales qui participent aux campagnes d'information de la Ville.

Enfin, l'ensemble de la mise en œuvre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique nécessite un large effort de formation en interne. Certaines actions de formation ont commencé à être engagées autour d'interventions des cadres et personnels de la Ville. Au-delà, il convient de mettre en place une offre adaptée aux besoins **et d'enrichir le catalogue de formations relatives à l'environnement**. Un premier montant de 70K€ sera consacré en 2008 au sujet.